

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achimsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Jérôme Normand

Arrondissement d'Achimsic–
Cartierville

Le 20 février 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE246459003

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour les travaux de conduites d'eau et d'égout, dans la rue Remembrance entre la 19^e et la 25^e avenue, arrondissement de Lachine - Dépense totale de 8 704 795,44 \$, taxes incluses (contrat : 7 345 996,50 \$ + contingences : 734 599,65 \$ + incidences : 624 199,28 \$) - Appel d'offres public no DRE-P24017-198442-C (12 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE246459003

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour les travaux de conduites d'eau et d'égout, dans la rue Remembrance entre la 19^e et la 25^e avenue, arrondissement de Lachine - Dépense totale de 8 704 795,44 \$, taxes incluses (contrat : 7 345 996,50 \$ + contingences : 734 599,65 \$ + incidences : 624 199,28 \$) - Appel d'offres public no DRE-P24017-198442-C (12 soumissionnaires)

À sa séance du 29 janvier 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 février 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables ont expliqué que le projet a été initié par la Direction de la gestion des actifs, qui a constaté une dégradation importante de la conduite d'égout locale, située sous la rue Remembrance, entre la 19^e et la 25^e avenue dans l'arrondissement de Lachine. Le Service de l'eau a effectué une analyse de l'ensemble des autres actifs, qui ont été jugés désuets, en l'occurrence la conduite principale, construite en 1931, qui a subi trois bris dans les dernières années et qui est en fin de vie utile. Selon les invités, le remplacement de cette conduite permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau potable dans le secteur; de rattraper le déficit d'entretien; de rehausser la fiabilité du réseau et de préserver celle du Service d'incendie de Montréal. Comme il s'agit d'un projet intégré, diverses interventions sont

prévues de la part de la Direction des réseaux d'eau, de la Direction de la gestion des actifs et du Service des infrastructures du réseau routier, qui procédera à la réfection de la chaussée et des trottoirs ainsi qu'à l'aménagement de saillies. La réalisation des travaux devrait s'étendre d'avril à novembre 2025.

En ce qui a trait au processus d'appel d'offres, la publication s'est faite du 16 octobre au 28 novembre 2024. Durant cette période quatre addendas ont été émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires, au fur et à mesure de leur réception. Le projet a suscité un intérêt rarement observé au Service de l'eau, d'après les invités, avec 20 preneurs du cahier des charges et 12 soumissionnaires. L'analyse de conformité, réalisée auprès des trois plus basses soumissions, a révélé que l'une d'elles n'était pas conforme. La meilleure offre a été déposée par Excavation E.S.M. inc., dont le prix présente un écart de (-31,83 %) avec l'estimation interne. Les écarts se situent essentiellement dans cinq articles du bordereau, soit : la fourniture et l'installation des conduites d'eau potable principale; la fourniture et l'installation des conduites d'égouts; la préparation des sols d'infrastructures; l'enlèvement des conduites d'eau existantes; et les frais généraux de chantier.

Pour terminer, les invités ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec Excavation E.S.M. inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé des clarifications au sujet de l'écart avec l'estimation et de la démarche d'estimation. Le Service s'explique difficilement cet écart majeur, puisque les équipes internes ont réalisé l'estimation comme à l'habitude, à partir des prix des contrats récents et selon une base de prix moyen. L'intérêt marqué pour ce contrat et la forte concurrence seraient l'explication la plus probable. Ils ont d'ailleurs noté la participation de nouveaux joueurs, qui œuvrent dans le secteur de Lachine. D'autre part, la Commission fait remarquer qu'il est très intéressant d'inscrire la répartition de la dépense au PTI, comme indiqué dans le sommaire décisionnel. Cet exercice est très éclairant dans le cadre de projets intégrés.

Enfin, la Commission a demandé si des discussions étaient en cours au sujet de la provenance des matériaux et sur les alternatives canadiennes, et ce, dans le contexte de la menace de tarifs douaniers américains. Les responsables ont mentionné avoir eu ce genre de discussions lors d'une rencontre, qui réunissait notamment le Service des infrastructures du réseau routier, le Service de l'eau, le Contrôleur général, le Service de l'approvisionnement et l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure. Il y a beaucoup d'éléments qui rentrent en ligne de compte dans cette industrie, regroupée en grandes familles; soit les matériaux, les équipements et la machinerie. De façon générale, le souhait de la ville est de participer à cette réflexion sur un approvisionnement plus local au Québec et au Canada. L'approvisionnement local est facilement envisageable pour certaines matières, mais plus difficilement pour d'autres, comme l'acier et la machinerie. La Commission invite l'ensemble des services, particulièrement le Service de l'approvisionnement à poursuivre la démarche de

réflexion et à évaluer la possibilité de se doter d'une politique d'achat, qui tiendrait compte de la conjoncture qui se dessine.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division ingénierie pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE246459003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.